

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 30 mars 2023 à 20h00, à la maison Vallier

Présidence du Conseil général : Mme Brigitt Gyger

Présences : Effectif : 25
À l'appel : 25

Sont également présents :

M. Michel Froidevaux, Président du Conseil communal
Mme Isabelle Garcia, Vice-Présidente du Conseil communal
M. Joël Boulogne, Secrétaire du Conseil communal
M. Jean-Bernard Simonet, Vice-secrétaire du Conseil communal
M. Jérémie Veillard, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2023 (pages de 1 à 4)
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'700'000.00 pour les travaux de réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sur les rues Gustave-Jeanneret-St-Martin et Argilles-Prélards (pages de 5 à 7)
4. Points en suspens – informations du Conseil communal
5. Divers

1. Correspondance - Appel

Mme B. Gyger, Présidente :

Il est actuellement 20h02.

J'ai le plaisir d'ouvrir notre Conseil général de ce soir et vous souhaite une cordiale bienvenue.

Je te spécialement à saluer deux nouveaux membres du Conseil général, qui siègent pour la première fois parmi nous, soit par ordre alphabétique M. Frédéric Besia et M. Raymond Dobler. Merci pour votre engagement.

Nous allons commencer par le point 1 de l'ordre du jour, correspondance et appel.

Correspondances :

- Courrier de l'Établissement Cantonal d'Assurance et de Prévention (ECAP)
Lecture de la lettre par Mme B. Gyger

Nous pouvons passer à l'appel. Je passe la parole au secrétaire.
Appel selon la liste des présences par M. A. Chittani

À l'appel : 25 personnes présentes, aucun absent et aucun excusé. La majorité absolue est à 13.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Mme B. Gyger, Présidente :

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

Mme B. Gyger, Présidente :

Cela ne semble pas être le cas. Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 2 février 2023 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous approuvez ce procès-verbal.

Nous pouvons poursuivre avec l'ordre du jour. L'ordre du jour suscite-t'il des remarques de votre part ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 3.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'700'000.00 pour les travaux de réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sur les rues Gustave-Jeanneret-St-Martin et Argilles-Prélards

Mme B. Gyger, Présidente :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

M. A. Chittani :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR souhaite combattre l'entrée en matière.

Le groupe PLR s'est rencontré le jeudi 23 mars 2023 et a bien analysé le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'700'000 pour la réalisation de 2 nouvelles étapes du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Les rues Gustave-Jeanneret-St-Martin et Argilles-Prélards sont concernées par cette enveloppe budgétaire.

En effet, l'ouverture prochaine des chaussées de ces rues afin d'y poser les conduites du futur chauffage à distance pourrait être la bonne occasion pour installer également les conduites nécessaires au séparatif des eaux usées et des eaux claires. Un tableau expliquant le détail des travaux nous a bel et bien été soumis.

De plus, un autre tableau montrant les différents prêts en cours contractés par la commune, leurs échéances, leurs montants de remboursements et les coûts relatifs à leurs intérêts ont pu étayer notre jugement.

Des simulations, qui à ce stade restent uniquement des estimations, montrent que si nous acceptons cette demande de crédit, la commune se verra dans l'obligation de demander un nouvel emprunt qui, au vu des taux d'intérêts bancaires et des potentiels amortissements qui seraient demandés, grèveraient fortement les capacités d'investissement qui s'élèvent environ à 1'200'000 millions par an.

Un bref rappel de la situation nous force à prendre en compte :

- 1) Le remboursement au travers d'un nouvel emprunt du crédit de CHF 5'000'000 contracté auprès du Canton des Grisons à un taux de 0% qui arrive à terme en novembre 2023 et que nous ne pourrions certainement pas renouveler au même taux et aux mêmes conditions.
- 2) Un emprunt de CHF 2'460'000 auprès de la SUVA qui nous coûte CHF 60'000 + CHF 8'880 d'intérêts par an jusqu'en 2031.
- 3) Un emprunt de CHF 300'000 auprès de la BCN qui nous coûte CHF 100'000 + CHF 1'750 par an jusqu'en 2025.
- 4) L'éventuel emprunt à contracter de CHF 3'700'000 pour le PGEE.

Ces 4 points nous forceraient à effectuer des remboursements annuels estimés entre CHF 330'000 et CHF 430'000 en fonction des différents scénarii.

Dans cette estimation, ne sont pas pris en considération les futurs emprunts que nous devons contracter dans le cadre du concept de protection contre les crues (estimé à 5+1 Millions de francs) et l'autre futur emprunt portant sur la réfection de la route cantonale qui traverse notre village, qui se monte à environ CHF 2'500'000 et qui devra se faire à l'horizon 2025 et qui nous obligera, à nous endetter beaucoup plus que nécessaire.

Ce sont là de grands chiffres qui nous forcent à nous poser les bonnes questions :

- Sommes-nous prêts à vouloir vivre au-dessus de nos moyens ? Sommes-nous prêts à couper dans certains budgets tels que des aides à nos associations et sociétés locales ou à nos diverses animations de village ?
- Souhaitons-nous que tout cela passe par une augmentation des taux d'impôts estimées à 9 points en fonction des chiffres déjà évoqués. A noter que nos impôts sont déjà parmi les plus hauts de Suisse. Pensez bien que qui dit augmentation d'impôts, dit risque de devoir faire face à un référendum populaire refusant cette éventuelle augmentation.
- Ceci nous amène peut-être à LA question qu'il faut se poser : Voulons-nous accepter ce surendettement et de nous retrouver d'une futur plus ou moins proche, sous tutelle du Canton ?

Si d'un point de vue purement technique il serait en effet judicieux de faire les travaux que cette demande de budget couvrirait, il est primordial et prudent, pour le bien de notre village, de prendre en compte tous les points précédemment mentionnés.

Même en considérant une version allégée des travaux, une partie du village risque de se sentir mise de côté et il s'agirait de la même frange de population qui s'est vue délaissée suite aux inondations qui ont marqué notre village.

Le groupe PLR refuse donc fermement cette demande de crédit et souligne son envie à ce que la Commune de Cressier reste maître de ses finances et de son patrimoine.

Merci.

M. P. Geissbühler :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier acceptera l'entrée en matière. Les Commissions et le Groupe pensaient demander un amendement, justement pour une version allégée. Parce-que si on est bien conscient et qu'on entend bien les éléments sur les difficultés financières de notre Commune, notamment à long terme, je crois que là, on mélange un peu les choses.

Les prochains emprunts à refaire, sont sur d'autres questions que sur celle qui nous occupe ce soir, notamment le PGEE, et où dans le rapport on a quand même une situation relativement pessimiste qui est présentée. Sachant que les montants présentés ne tiennent ni compte des subventions cantonales qui doivent être touchés et que les travaux qui seront engagés seront surtout pour des éléments subventionnables sachant que ce genre de travaux sont déjà pris en partie par les travaux du Chauffage à distance (CAD). Donc les montants doivent être diminués de 20 à 40 % selon les morceaux de subventions cantonales. Et surtout ce genre d'éléments sont autofinancés en grande partie. Donc c'est des éléments sans impact sur le compte de fonctionnement de notre Commune.

On a des fonds communaux sur l'eau potable et sur le traitement des eaux qui sont alimentés ces dernières années et qui doivent permettre de couvrir les intérêts et les amortissements de ce genre d'investissement, ou en tout cas en grande partie.

Donc du coup avec une version allégée qui va vers le minimum, donc les rues St-Martin et Gustave-Jeaneret., ça notre groupe était tout à fait d'accord d'entrer en matière sur une séparation des deux travaux.

Car on est quand même sur des conduites qui ont 70 ans à minimum voir plus. Alors que la durée de vie conseillée de ce genre de conduite c'est 80 ans pour le changement. Donc les travaux devront être fait dans les 10 ans. Et aujourd'hui on a des travaux qui sont à CHF 3'700'000, dans dix ans ils seront CHF 7'000'000 si c'est la Commune qui doit les prendre seule. Donc là aussi il y a quand même une certaine opportunité.

Il y a même la question du sens même de ces travaux de mettre en séparatif. On sait qu'on entre dans des périodes où la problématique de l'eau va être très importante. Des périodes de sécheresse et de crues. Donc la gestion de notre eau est vraiment un domaine stratégique et dans lequel on ne peut pas prendre trop de retard non plus.

Donc notre groupe était très intéressé à pouvoir au moins faire une partie de ces investissements.

Donc effectivement on souhaite et on va voter pour l'entrée en matière, avec peut-être une version allégée dont on a discuté. Voilà et merci Madame la Présidente.

Mme B. Gyger, Présidente :

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, donc je mets en vote l'entrée en matière. Celles et ceux qui refusent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main ? Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main ?

L'entrée en matière est refusée par 12 voix et acceptée par 12 voix. En cas d'égalité, c'est la présidente du Conseil général qui doit trancher.

M. P. Geissbühler :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Un élément supplémentaire.

Je rappelle aussi qu'on a quand même une réserve de politique conjoncturelle qui est dotée d'un million pour le moment et si on l'utilise pas dans ces prochaines années alors que la conjoncture est quand même particulièrement mauvaise entre taux d'intérêts, inflations, intempéries et ça nous permettra aussi d'amortir un petit bout de ces charges supplémentaires.

Et je répète le fait que ne pas les faire maintenant c'est repousser le problème et on le paiera à double. Merci.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La réserve de politique conjoncturelle c'est pas un million dans un compte, c'est une écriture. Donc on préfère garder cette réserve de politique conjoncturelle pour les 5 millions de protection contre les crues. C'est aussi le choix qui a été fait plutôt que de l'utiliser pour 3.7 millions pour le PGEE. On pense à notre population. On veut protéger les personnes et les biens, c'est la priorité des investissements de la Commune, réflexion faite au niveau du Conseil communal. Donc ce million-là n'entre pas en ligne de compte pour le PGEE ou quoi que ce soit d'autre. C'est une priorité pour la protection des personnes et des biens à venir.

Mme B. Gyger, Présidente :

Avant le vote pour trancher, est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas, donc c'est sans surprise que je refuse l'entrée en matière.

4. Point en suspens – informations du Conseil communal

Mme B. Gyger, Présidente :

A qui puis-je donner la parole ?

M. J. Veillard, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Concernant l'Éorén, nous avons eu le Conseil intercommunal, soit le Conseil législatif de l'Éorén hier soir. Je vais donc vous présenter quelques chiffres par rapport à l'Éorén concernant le Village.

Comme vous pouvez le constater sur l'écran, vous avez deux colonnes. La colonne pour l'Éorén en général et la colonne pour Cressier en particulier. Donc les comptes de l'Éorén pour 2022 table sur CHF 100'277'768.91. Pour Cressier, cette part correspond à CHF 2'022'561.05. Donc ces 2 millions c'est ce que Cressier paie à l'Éorén pour l'enseignement de nos enfants. Le nombre d'élèves pour l'Éorén, donc global c'est 6'852.08 élèves. Ne me demandez pas pourquoi il y a un virgule 08, c'est des calculs très savants. Pour Cressier, c'est 213.3 élèves. Pour l'Éorén, le coût par élèves, donc différent selon le cycle. Ce n'est pas la même chose si on est en cycle 1, 2 ou 3. Donc ça c'est le coût moyen pour les 3 cycles, soit : CHF 9'775.58. Pour Cressier, cela correspond à CHF 9'482.24. Ce sont donc les chiffres les plus importants que j'ai pu ressortir des comptes de l'année passée.

Dans le rapport, il y a eu un point très important et c'était le taux d'absentéisme des enseignants. Il se trouve que pour l'Éorén, à titre informatif seulement, l'office de la statistique a complètement renoncé à faire ce genre de calcul pour l'enseignement en Suisse en raison des horaires différents et des heures de travail différentes des emplois dits standards. Donc le taux d'absentéisme de manière globale était en 2017 à 1.87% et en 2022 est passé à 5.491%. Il y a eu donc un triplement du taux d'absences au niveau des enseignants. En raison du Covid, de naissance, etc. Voici donc les principaux chiffres que j'ai pu ressortir du rapport du Comité scolaire. Y-a-t-il des questions ?

M. P. Geissbühler :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Juste une petite précision, car si on fait les ratios ça ne fonctionne pas. Les 100 millions c'est bien le total des charges de l'Éorén, mais ce n'est pas ce qui est demandé d'être répartis entre les communes. Car là on doit encore y déduire la part de l'Etat. Les 65 millions repartis entre les communes en fonction des effectifs, qui eux sont calculés sur la durée réelle de l'année, d'où les virgules si jamais. Un élève qui arrive en milieu d'année est compté à « demi ».

M. J. Veillard, Conseiller communal :

Merci pour les précisions. D'autres questions ou interventions ? Non, ce n'est pas le cas. Je vous remercie donc de m'avoir écouté.

Mme B. Gyger, Présidente :

Quelqu'un d'autre du Conseil communal souhaite prendre la parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas, nous pouvons donc passer au point 5.

5. Divers

Mme B. Gyger, Présidente :

Quelqu'un souhaite s'exprimer ?

M. L. Cravero :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Comme malheureusement le groupe PLR a décidé d'écourter les débats, d'ailleurs c'est dommage car cela aurait pu être intéressant. Je vais quand même reprendre deux ou trois éléments que j'avais préparés. D'abord, par rapport à la Commission financière qui refusait la dépense, a un moment donné il y a le Conseil d'Etat qui doit un peu nous aider et là je pense qu'on manque un peu d'une occasion de faire passer le message.

Alors, au nom de la Commission financière je voulais dire que : nous nous sentons un peu abandonnés à notre sort après la catastrophe qui a touché notre village. Le conseiller d'Etat Laurent Favre est bien venu déclarer, les pieds dans la boue, que c'était un événement exceptionnel, mais malheureusement l'aide qui nous est apportée par le canton n'a rien d'exceptionnel; Cressier doit payer la totalité de la somme colossale et s'endetter en conséquence, puis le canton et la confédération payeront une part qui pourrait s'élever à 70%, dans un délai qui n'est pas établi.

Alors que les changements climatiques ont déjà commencé à multiplier ce genre d'événements, on laisse encore les communes se surendetter pour rembourser les millions induits par un problème global. La solidarité nationale et cantonale devrait être complète dans ces cas-là, car prendre en

charge une somme de 3 millions n'a pas le même impact pour Cressier, pour Neuchâtel ou pour Zurich.

Le résultat est qu'aujourd'hui nous ne pouvons plus investir sans risquer une augmentation des impôts et, en cas de refus en votation, une mise sous tutelle de l'Etat. Nous remercions le Conseil communal qui essaie de faire varier la position du Conseil d'Etat et nous espérons que ce dernier saura trouver des solutions pragmatiques pour soutenir Cressier et les autres communes qui seront aussi touchées par ces catastrophes à l'avenir.

Réflexion personnelle qui n'engage pas la commission financière :

J'ai été surpris en lisant la presse hier d'apprendre que le Conseil d'Etat propose, dans un contre-projet direct, de verser 10 millions de Francs aux communes d'altitude afin de contrer une initiative qui demande de verser les 20 millions alloués au canton par la confédération. J'ai été surpris car le conseiller d'état Laurent Kurt a déclaré en mai 2021, sur la base d'une étude indépendante:

Le système péréquatif neuchâtelois est efficace, généreux et juste. Il compense dans tous les domaines les surcharges qui pourraient être à l'origine de disparités et réduit ces dernières à un niveau qui n'est atteint presque nulle part ailleurs en Suisse.

Dès lors, pourquoi verser 10 millions supplémentaires à ces communes? Par peur d'affronter le peuple en votation? Par clientélisme?

Si le canton peut verser annuellement une telle somme, dont les besoins sont déjà couverts par la péréquation, ne peut-il pas créer un fonds de soutien pour les communes victimes des intempéries?

Hier nous avions Dombresson, aujourd'hui c'est Cressier et Enges, qui sera le suivant?

Le canton ne peut pas se cacher derrière la loi pour étrangler Cressier en lui faisant porter la charge de 30% des coûts et distribuer de l'argent déjà couvert par la péréquation.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit, le Conseil communal a rencontré plusieurs fois le Conseil d'Etat et les services. Pas le Conseil d'Etat incorpore, mais c'était Monsieur Laurent Favre dans son dicastère – Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE). On a fait des pieds et des mains pour essayer d'obtenir quelque chose et la réponse est toujours la même. La loi est la loi et nous sommes dans un état de droit. Nous avons aussi essayé d'intervenir vis-à-vis de ces gens en face de nous par le biais de dire : Bon d'accord 30 % pour la Commune, nous sommes une petite Commune. Nous avons essayé de changer l'angle, mais rien ne dit sur la capacité financière de la Commune si on est pas capable d'assumer, est-ce qu'il y aura des aides ?

Donc ces discussions ont les a eues. Rien ne nous interdit de penser qu'ils sont en train d'y réfléchir, on est d'accord. On a reçu un courrier aussi sur l'intervention de Monsieur Pierre Geissbühler par rapport au fond d'aide aux Communes, le « FAC ». Mais là ils nous disent réfléchir à quelque chose et pour le moment on a pas de chiffre, on n'a pas de fait concret. Donc on espère que tout cela va accoucher de quelque chose pour les 5 millions de protection contre les crues qui sont encore à gérer devant nous. Je pense que c'est important d'apporter ces précisions.

Nous rencontrons les gens, ils nous rencontrent aussi, ils nous acceptent. J'entends par là que la porte n'est pas fermée, il y a un vrai dialogue, mais pour le moment il semblerait qu'ils soient moins avancés que nous dans ces réflexions.

M. C.-A. Evangelista :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Alors j'ai juste une question à vous soumettre. Effectivement, quand je regarde notre Village sur les derniers temps, il a bien souffert. Quand je regarde un peu à l'extérieur du Village, notre beau Village n'est pas forcément embelli par les entreprises qu'il y a autour. Ces entreprises qui brassent des milliards, des millions. Est-ce qu'il est possible d'inviter les responsables de ces sociétés, pour se mettre à table et discuter. Je pense très clairement par exemple au CHF 100'000, cette petite aumône qui nous est donnée, dont on n'a même pas le droit de faire ce que l'on veut avec, sous conditions.

Est-ce qu'il est possible de s'asseoir pour discuter et voir s'il y a des possibilités de ce côté-là de la part des sociétés. Je pense à une autre société qui va bientôt construire un hangar de 40 m de haut et qui va encore « embellir » notre village. Cette source d'impôts qui nous échape. Je ne sais pas si c'est possible de discuter. Parce que la loi c'est la loi, mais notre Village aujourd'hui souffre et je pense que c'est nécessaire aussi d'au moins rencontrer les gens et de les regarder les yeux dans les yeux pour discuter avec. Merci.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Par rapport à Varo, c'est CHF 100'000 qu'on relève dans les comptes. Mais c'est vrai qu'ils ont posé une condition. Ils donnent l'argent mais ils peuvent aussi dire pourquoi ils souhaitent qu'on l'utilise et le Conseil communal comprend cela. Il préfère plutôt que de « boucher les trous » avec cet argent-là, ils souhaitent qu'on l'utilise pour des projets. Des projets ont en a, donc on va utiliser cet argent pour des projets. Ça c'est pour les CHF 100'000 versés annuellement.

Vous n'êtes pas sans savoir que Varo a versé CHF 100'000.- de soutien pour la Commune par rapport aux inondations du 22 juin 2021. On a rencontré ces gens, c'est M. Geus qui est maintenant le nouveau Directeur de Varo ici à Cressier. On lui a présenté la voûte ici derrière la Maison Vallier et on lui a présenté l'idée qu'on avait de mettre des grilles avec une lumière en dessous et une inscription et donc les CHF 100'000 qu'ils ont offerts serviront à quelque part faire une construction qui rappellera les événements du 22 juin 2021.

Pour le reste, pour le « grand frigo », nous sommes en discussion. Cette construction implique des autorisations, des dérogations, etc. L'entreprise fait appel à nous en nous demandant une certaine discrétion concernant certains éléments du dossier. Qu'est-ce qu'on fait, on dit non on divulgue tout ? Non, on ne peut pas, on est obligé de rentrer en matière avec ces gens et de respecter la discrétion.

Tout sera mis sur la table à un moment donné mais pendant les négociations, tout le monde sait si on est confronté à ça dans sa vie professionnelle, pendant les négociations on ne dit pas tout. Il y a une certaine discrétion à avoir et c'est le cas pour cette entreprise.

Nous sommes ouverts et nous rencontrons ces gens régulièrement et nous discutons de ces dossiers. Notre vecteur c'est l'intérêt du Village et l'intérêt des habitants du Village. Oubliez jamais ça, c'est pour ça qu'on est là, pour ça qu'on s'est engagé et pour ça qu'on a été élu. On sert les gens qui nous ont élus, on est d'accord avec ça et c'est dans cet état d'esprit qu'on a les discussions et les négociations avec les entreprises mentionnées tout à l'heure. J'espère avoir répondu à la question. Merci.

M. L. Cravero :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Peut-être juste une question par rapport à ces discussions.

Vous avez des discussions qui restent confidentielles et qui vont s'étaler sur un certain temps. Mais le délai d'opposition va s'arrêter dans 3 semaines. Est-ce qu'on pourra avoir des informations avant que le délai soit échu ? Car si on n'a pas d'informations, on peut pas s'opposer aussi.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Alors on a différentes possibilités dans le dossier Frigemo, avec le fameux « frigo » et ça c'est dans le cadre du Plan d'aménagement local (PAL). On a des revendications si je peux appeler ça comme ça, par rapport à la population. Vous avez mentionné Varo, Frigemo.

Le Conseil communal actuellement n'est pas opposé du tout à la construction de cette « armoire » frigorifique, mais sous certaines conditions. Et si ces conditions ne sont pas respectées, on fera en sorte que cela ne se passe pas. C'est ce que Monsieur Froidevaux exprimait tout à l'heure. On essaye de veiller au bien-être de la population. Pas seulement au niveau de l'esthétisme mais aussi on parlait d'argent, l'aspect financier. Et là ce dossier nous permettra d'aller dans ce sens-là pour la population. Et cela viendra en Commissions.

Mme G. Humbert-Droz :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Commission ETUD, on souhaitait vous présenter, vous donner quelques informations supplémentaires au niveau du « frigo », on en parle depuis le début de la séance. Je laisserai la parole à Madame Laila Cinotti.

Mme Cinotti :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Commission ETUD, nous souhaitons faire une intervention au sujet du fameux « frigo » Frigemo.

En effet, la Commission se réunit régulièrement, entre autre pour se prononcer sur des projets de construction, de transformation ou d'agrandissement. Lors de notre séance du 11 janvier 2023, un projet d'envergure a été porté à notre connaissance pour la première fois alors qu'il est connu par les spécialistes depuis de nombreux mois. Il s'agit de l'agrandissement du frigo actuel de Frigemo.

A la consultation des plans, nous avons été fortement surpris de la taille de ce dernier. On le voit à l'image. Il est long de 72m, large et 28m et haut de 38m. C'est une hauteur supérieure à celle du silo de Cornaux qui sera prochainement démolie. Mes collègues de Commission vous ont distribués des images qui illustrent le volume et l'impact sur le paysage. On a également fait faire une vidéo par drone, pour insérer vraiment le cube du volume et c'est la vision que l'on aura quand on entrera dans Cressier. Elles ont été créés par nos soins car le dossier n'en comportait aucunes.

Tous les plans qui sont proposés sont en 2 D et de préférence à plat. De ce que j'ai entendu tout à l'heure, peut-être certain d'entre vous avez été attentifs aux gabarits et à ce qui a été publié dans le bulletin des communes.

Mais ce qu'il faut savoir c'est que c'est une enquête préalable. Et cette enquête préalable, s'il n'y a pas d'opposition, une fois qu'elle sera terminée, comme disait Monsieur Cravero avant, au 17 avril 2023 les habitants n'auront plus moyen de se faire entendre. Parce que ça sera sanctionné en terme de volume déjà.

Donc si personne ne fait opposition jusque-là, ce sera terminé pour les habitants. En l'état, elle requiert quatre dérogations importantes et une dernière en cours d'examen. Les dérogations elle portent sur quoi ? C'est sur les cours d'eau, dans ce cas-là, c'est la distance au Mortruz, sur la distance à la forêt, sur la distance à l'autoroute et sur la prétention des droits à bâtir des parcelles adjacentes mais qui appartiennent aussi en partie à Frigemo ou à l'Etat.

Seul le Canton est compétent pour octroyer ces dérogations et il est libre de le faire. Il nous paraît également important de vous informer que sans opposition justement, on aura juridiquement, en tant qu'habitant plus rien à faire.

A titre de précision complémentaire, les seules actions possibles sont citoyennes et en aucun cas politique. Les plans sont bien évidemment consultables auprès de l'administration communale et le délai d'opposition est comme déjà dit jusqu'au 17 avril 2023.

Au vu de ce qui précède et en tant que Commission ETUD, il nous paraissait vraiment important de vous montrer les images présentées. Car outre l'esthétique dont on peut effectivement discuter, on ne peut pas ne pas imaginer de bruit pour ce cube. Je ne vois pas quelle garantie on pourrait nous donner qu'un grand frigo fasse zéro bruit. On en peut pas exclure le trafic. Car si on met un frigo, c'est qu'il y a quand même des choses qui vont être amenées dedans. Donc il y aura bien des camions qui vont circuler pour remplir le frigo.

Et puis la consommation d'eau et d'électricité, car un frigo il faut bien qu'on le refroidisse et alors qu'est-ce qu'on fait avec cette chaleur ? Ce sont toutes des inconnues et à l'heure actuelle on n'a pas d'élément en fait pour se prononcer là-dessus.

Si tous les éléments que l'on vient de mentionner sont bien réels, il ne faut pas occulter ce que disait Madame Garcia toute à l'heure, concernant l'aspect économique.

C'est-à-dire que potentiellement, si on s'oppose à ce frigo, si on le refuse, on peut quand même se dire mais que va faire Frigemo. Potentiellement, ils peuvent délocaliser leur siège et aller ailleurs et ça serait des emplois perdus pour la Commune de Cressier. Combien d'emploi, ça je ne sais pas. Toujours est-il que ça fait quand même potentiellement des emplois, des impôts qui s'en vont et une friche industrielle qui pourrait s'installer à cet endroit-là. Donc on est vraiment à la croisée quelque part de qu'est-ce qui est acceptable et quels sont les risques de le refuser.

En conclusions, l'objectif de la Commission ETUD, c'est d'attirer votre attention et de vous inviter à réfléchir. C'était le but de notre intervention.

M. A. Chittani :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaitais porter à votre jugement quelques questions.

A savoir si une visite de Coloral était envisageable pour les membres du conseil général et si le Conseil communal pouvait organiser cela ?

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Oui, je vais me charger personnellement d'organiser cette visite de Coloral.

M. A. Chittani :

J'aimerais évoquer la situation proche de la source du Ruhaut qui n'est pas sécurisée pour les promeneurs et les enfants qui pourraient s'aventurer aux abords des bassins de retenues créés après les inondations de 2021 et le long du lit du ruisseau. Je propose que des barrières de chantier ou des panneaux mentionnant la dangerosité du lieu soient mis en place et qu'il soit mentionné que la commune décline toute responsabilité en cas de chute dans les zones non balisées,

Il y a quelques semaines, la commune de Cornaux a dû se prononcer sur une demande de crédit pour pérenniser l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Le but de mon intervention n'est pas de penser à un éventuel budget pour installer des éclairages intelligents surtout après notre débat sur la question des mesures PGEE.

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à vos questions, il y a sept ou huit ans en arrière il y avait l'Ecluse, actuellement remplie de gravats et une demande avait déjà été faite dans ce sens-là, refusée catégoriquement par le Conseil général. La raison était que on peut faire le tour du Lac et tomber dans l'eau ou le bord de la Thielle la même chose. « La vieille Thielle on espère que personne ne tombe parce que on est pas sûr de les ressortir ». Mais chacun est responsable. L'endroit est comme ça et on ne peut pas non plus protéger le Ruhaut sur toute sa longueur. Pour mettre un panneau on peut regarder et je peux faire le nécessaire. Un panneau comme quoi on décline toute responsabilité

M. A. Chittani :

Oui, c'est surtout pour protéger la Commune, de mettre un panneau comme quoi on décline toute responsabilité. Car malheureusement pas tout le monde n'est responsable.

Et troisième point :

Il y a quelques semaines, la Commune de Cornaux a pu se prononcer sur une demande de crédit pour pérenniser l'extinction nocturne de l'éclairage public. Le but de mon intervention n'est pas de penser à un éventuel budget après ce que l'on vient de voter tout à l'heure, mais mes questions sont les suivantes :

Est-ce que le Conseil communal souhaite continuer l'extinction programmée de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin ? Ce dont je serais favorable à titre personnel. Quelle est l'économie réalisée par la commune sur la facture d'électricité ? A-t-on déjà une idée des économies de la Commune par rapport à ça ?

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Au sujet de l'éclairage public, qu'on a rénové une grande partie il y a à environ huit ans, et dont la dernière phase était les lanternes que l'on a posées au milieu du Village. A chaque travaux de réfection de routes ou autre, on change l'éclairage, les luminaires et les mats si c'est nécessaire bien sûr.

Actuellement, sur les 285 luminaires que l'on a sur la Commune, on en a 118 ou 122, je n'ai plus les chiffres en tête qui sont déjà en led. On a une partie des nouveaux luminaires qui peuvent être réglés à distance. On peut ainsi diminuer la luminosité à 20 ou 10 %. On pourrait aussi faire du pas à pas, d'ailleurs il y a qu'une rue qui est comme ça, c'est les « Argilles ». On va maintenir l'extinction de l'éclairage public, de 00h00 à 5h00. L'éclairage sera maintenu durant tout le week-end de la Fête du Vin Nouveau afin d'éviter les accidents ou les gens qui se perdent. Au niveau de l'économie réalisée, je demanderai les chiffres au Groupe E. On vous transmettra les informations par mail.

J'aimerais revenir sur la demande de crédit refusé ce soir. C'est la démocratie, je ne remets pas ça en doute. Simplement je veux quand même vous informer des risques qu'il y aura, ce que l'on pourrait trouver lors de l'ouverture des routes pour le Chauffage à distance (CAD). Notamment la rue Gustave-Jeanneret et St-Martin, qui sont les toutes anciennes rues du village que l'on a pas touchées depuis plus de 60 ans si ce n'est pas plus.

Alors c'est clair que le CAD va se poser car on a l'obligation de le faire. Ils vont ouvrir la route et vont tomber sur des surprises. Des endroits ils n'auront pas le tracé précis des canalisations. Il faudra qu'il passe dessus, dessous ou encore à côté. Et lorsqu'on réalise des aménagements dans des chemins ou des rues comme ça, il y aura forcément des surprises. Des éléments fissurés, des joints auront lâchés, etc. Et si l'on voit ça bah on devra intervenir dessus. Il faudra donc vous attendre à des factures corrigées et encore je ne vous parle pas des entrées des bien-fonds privés ou là aussi on pourrait trouver des surprises, la route n'ayant pas été ouverte depuis des années. Mais quand on voit ce qu'il y a dans ces sous-sols, je ne me réjouis pas de ces travaux.

Mme B. Gyger, Présidente :

Je vous remercie d'être venue à cette séance du Conseil général, et nous pouvons clore la séance. Belle soirée à toutes et tous.

La séance est levée à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,
La Présidente, le Secrétaire,

B. Gyger

A. Chittani